

**Communauté de communes Sauer-Pechelbronn -  
Zone d'Activités Intercommunale Sud de WOERTH**

**Rapport n° CP/2014/234**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente du Conseil Général l'attribution d'une avance remboursable sans intérêts à la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn au titre du coût des acquisitions et de l'aménagement des terrains nécessaires à la réalisation de la Zone d'Activités Intercommunale Sud de WOERTH.

Par délibération en date du 13 mai 2013, la Communauté de Communes a décidé de créer la Zone d'Activités Sud de Woerth répartie en 14 lots modulables permettant notamment l'accueil, ou la relocalisation, d'artisans ou de PME-PMI. Le terrain de 6,4 ha se situe sur le lieu-dit « Klein Allmend » dans le prolongement de la zone d'activités existante en entrée d'agglomération. La création de cette zone d'activités exprime la volonté de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn d'initier un projet de développement économique permettant de maintenir et de générer des emplois sur son territoire.

Le projet, inscrit au contrat de territoire, sera mis en œuvre dans le cadre d'une démarche favorisant la créativité en matière de développement durable, avec une vision partagée entre les différents acteurs. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Charte de Développement Durable des Zones d'Activités mise en place par le Conseil Général du Bas-Rhin pour favoriser la qualité des nouvelles zones d'activités sur son territoire. La Communauté de Communes l'a d'ores et déjà adoptée. Le coût du projet est estimé comme suit :

Travaux	1 096 000 €
Etudes	58 000 €
Acquisitions foncières	203 514 €
Redevance archéologie	31 066 €
Portage EPFL	41 000 €
<b>Total HT</b>	<b>1 429 580 €</b>

(soit pour 640,5 ares : 2 232 € l'are)

L'avance remboursable sans intérêt que pourrait accorder le Conseil Général représenterait 50% du coût des acquisitions et de l'aménagement. L'assiette de l'intervention départementale est toutefois limitée à 2 000 € l'are. La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a émis le 10 avril 2014 un avis favorable concernant ce projet. Par conséquent, la Communauté de Commune serait susceptible de bénéficier de cette avance comme suit :

640,5 ares x 2 000 € l'are x 50% = **640 500 €**.

L'aide départementale fera l'objet de deux versements dans le cadre d'une AP/CP ventilée sur deux années comme suit :

- En 2014 (à l'ouverture du chantier) un premier acompte de 50% du montant accordé, soit 320.250 € ;
- En 2015 le solde sur présentation du décompte définitif certifié conforme par le comptable public dans la limite d'une enveloppe maximale de 320.250 €.

La convention à intervenir entre la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et le Conseil Général du Bas-Rhin, figurant en annexe, précise les conditions de mise en œuvre de cette avance ainsi que les modalités de son remboursement.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37096	27-2741-91	320 250,00 €	320 250,00 €	320 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn une avance remboursable sans intérêts d'un montant maximum de 640 500 € au titre du coût des acquisitions et de l'aménagement des terrains nécessaires à la réalisation de la Zone d'Activités Intercommunale Sud de WOERTH.*

*Elle autorise son président à signer la convention financière figurant en annexe et précisant les modalités de versement et de remboursement de cette avance remboursable sans intérêts.*

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL